

## Linge et objets pouvant être amenés au détenu

**Les familles qui rendent visite aux personnes détenues** sont autorisées à leur déposer du linge à l'occasion des parloirs.

Pour cela, elles doivent disposer le linge dans un sac avec le nom, prénom et numéro d'écrou de la personne détenue ainsi que la **feuille d'inventaire** sur laquelle sera répertorié l'ensemble des vêtements et objets contenus dans le sac.

**Le nombre d'objets et de vêtements est limité pour éviter l'encombrement des cellules. Tout sac dépassant le nombre limite sera refusé.**

**Un seul grand sac par semaine est autorisé.**

<b>Peut être amené</b>	<b>Interdit</b>
Effets vestimentaires et linge de toilette Quantité maximale  <div style="text-align: center; color: red; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">Voir Fiche inventaire</div>	Vêtements bleu marine ou kaki. Tenues de camouflage. Vêtements à capuche, cagoule... Vêtements en cuir ou simili cuir Vêtements avec inscriptions provocantes ou outrancières. Vêtements ou chaussures avec structure métallique. Col cheminée trop haut Rembourrage important  Serviettes de plus d'1,20m Peignoir Produits d'hygiène
Paire de chaussures <b>neuves</b> (baskets, chaussons, chaussures de ville) avec ticket de caisse Une paire par mois	Chaussures avec structures métalliques Rangers Chaussures de foot
Livres, revues, magazines, journaux ....etc Dictionnaire, ouvrages d'apprentissage Uniquement avec couverture d'origine souple.	Livres reliés Posters
Dessins et écrits d'enfants – photos (max 5) Petits objets non métalliques (maximum 15 cms) confectionnés par les enfants mineurs pour leurs parents incarcérés	
Media : CD, DVD, jeux vidéos avec preuve d'achat et sous blister	CD ou DVD inscriptibles ou gravés
Petit appareillage médical avec autorisation préalable de l'unité de soins et de l'administration	
<b>Tout autre article ou objet est impérativement soumis à autorisation préalable.</b>	

## Linge et objets pouvant être amenés au détenu *suite*

**Il est strictement interdit d'apporter des aliments, boissons, téléphone et argent.**

**Il est strictement interdit d'apporter des médicaments et produits pharmaceutiques.**

Les médicaments ou produits pharmaceutiques nécessaires sont délivrés par le service médical du Centre Pénitentiaire

### **Colis de Fêtes de fin d'année :**

Pour les fêtes de fin d'année (sur une période d'un mois), les familles ont la possibilité d'amener des denrées alimentaires, à condition que les denrées ne soient pas dans des boîtes métalliques ou des récipients en verre, alcoolisées ou périssables dont la conservation à température ambiante est impossible.

Une circulaire parait tous les ans précisant :

- La période
- Le poids autorisé et le nombre de colis possible
- Les aliments autorisés et leur mode de conditionnement et de présentation

**Lorsqu'il n'y a aucun permis de visite** pour le détenu (cas des détenus arrivants, sur une période de 15 jours après l'arrivée du détenu), les familles peuvent amener un sac de linge à l'Accueil des Familles du mardi au samedi de 8h à 11h et de 13h à 15h45

**ATTENTION : Le sac sera pris en charge uniquement par un surveillant affecté au service parloir.**

Un seul sac par semaine est autorisé.

Le nom, prénom (et numéro d'écrou s'il est connu) de la personne détenue doit être inscrit sur le sac et la feuille d'inventaire (disponible à l'accueil) sur laquelle sera répertorié l'ensemble des vêtements et objets contenus dans le sac doit être jointe.

### **A savoir :**

Un kit d'hygiène est remis à tout nouvel arrivant.

Les détenus ont la possibilité de faire laver le linge à l'intérieur du Centre Pénitentiaire.